



Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture  
FERC-CGT

## CGT Educ'Action 59/62

Bourse du Travail, Boulevard de l'Usine,  
CS 20 111, 59030 LILLE Cedex  
Tel: 03 20 52 27 91 Fax: 03 20 52 76 92  
e-mail : acad@cgteduc-lille.org

Le 14 juin 2018

### Déclaration CGT à la CAPA sur le mouvement intra-académique

Monsieur le Président,

En nous réunissant ce jour en CAPA mouvement, nous ne pouvons que nous dire que c'est peut-être l'une des dernières fois que les représentants du personnel siègent en Commission Paritaire avec l'administration sur un tel sujet

Le paritarisme est en danger en effet. Le Ministère de la Fonction Publique est engagé sur un projet de refonte du paritarisme qui, s'il allait à son terme, ferait que nous ne serons plus là à l'avenir pour examiner les affectations et mutations des collègues. Cela est inacceptable. En effet, **le projet ministériel prévoit de supprimer toute compétence des CAP sur les actes en matière de mobilité et de mutation !** Notamment, puisque le projet supprimerait aussi la compétence des CAP sur les actes intervenant à la demande de l'agent en matière de position statutaire et sur les mesures individuelles favorables.

C'est bien une dévitalisation des compétences des CAPA. On est loin des belles phrases gouvernementales sur le souhait de « replacer le dialogue social au cœur de la concertation ».

Aller dans ce sens serait un recul considérable qui ne produirait qu'incompréhension des personnels, amertumes et, il faut le dire, davantage de travail pour l'administration qui se trouverait confrontée sans cesse aux doléances légitimes des collègues. Voilà quel veut être l'essentiel de notre propos cette année. La CGT ne laissera pas faire cela.

Juste quelques mots sur le mouvement intra de cette année 2018. La CGT est obligée de constater que le mouvement reste bloqué : au milieu des MCS ou anciennes MCS, ou des TZR voulant légitimement se stabiliser, peu de participants volontaires titulaires d'un poste réussissent à se frayer un chemin, en évitant les supports bloqués pour accueillir des stagiaires, vers les rares postes disponibles, sauf bien sûr dans quelques rares disciplines où le nombre de postes vacants reste important.

Pourtant actuellement, tous les besoins dans les établissements ne sont pas couverts par des supports fixes, les heures supplémentaires étant un élément clef pour assurer les enseignements dus aux élèves ; il y aurait donc matière à créations de postes, pour peu qu'on y mette des moyens et, ce faisant, amélioration de la satisfaction des candidats à mutation.

Nous réclamons également le retour à la tenue d'un groupe de travail postérieur à la CAPA concernant l'affectation des TZR. D'une part cela permettrait aux nouveaux TZR de formuler des vœux de rattachement administratif, d'autre part, nous demandons que les affectations à l'année sur les BMP soient examinées dans un tel groupe de travail spécifique, avec des documents préparatoires remis aux élus du personnel.